

**ARRÊTÉ 2024-202 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
PLACE FRANÇOIS MITERRAND ET PLACE DU COMMERCE (PARTIES)**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté 2024-140 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption de 22h45 à 5h45 sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 20 août et le 14 juin ;
- Vu la demande en date du 26 août 2024 par laquelle Monsieur Romain VIZET, représentant la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, sollicite l'autorisation d'occuper une portion de la place François Mitterrand et de la place du Commerce à l'occasion des travaux de rénovation de l'agence panazolaise de la Caisse d'Épargne sise 25 place du Commerce ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité publique, l'occupation du domaine communal sur une portion de la place François Mitterrand et une portion de la place du Commerce, **du lundi 30 septembre 2024 au lundi 20 janvier 2025**, pour les travaux énoncés dans la demande ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande et à occuper ponctuellement le domaine public, dans l'emprise du chantier, conformément au plan ci-annexé, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 : Les travaux seront effectués sous circulation, **entre le lundi 30 septembre 2024 à 8h00 et le lundi 20 janvier 2025 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

Un passage de 1,40 m de largeur sera laissé libre le long des murets de séparation avec l'avenue Jean Monnet, et réservé à la circulation des piétons qui sera matérialisée et protégée pendant le déroulement des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules (autre que ceux bénéficiaires du présent arrêté) sur le tronçon de la voirie comprise dans l'emprise des travaux sera interdit, **entre le lundi 30 septembre 2024 à 8h00 et le lundi 20 janvier 2025 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par le demandeur ou l'entreprise choisie par lui, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

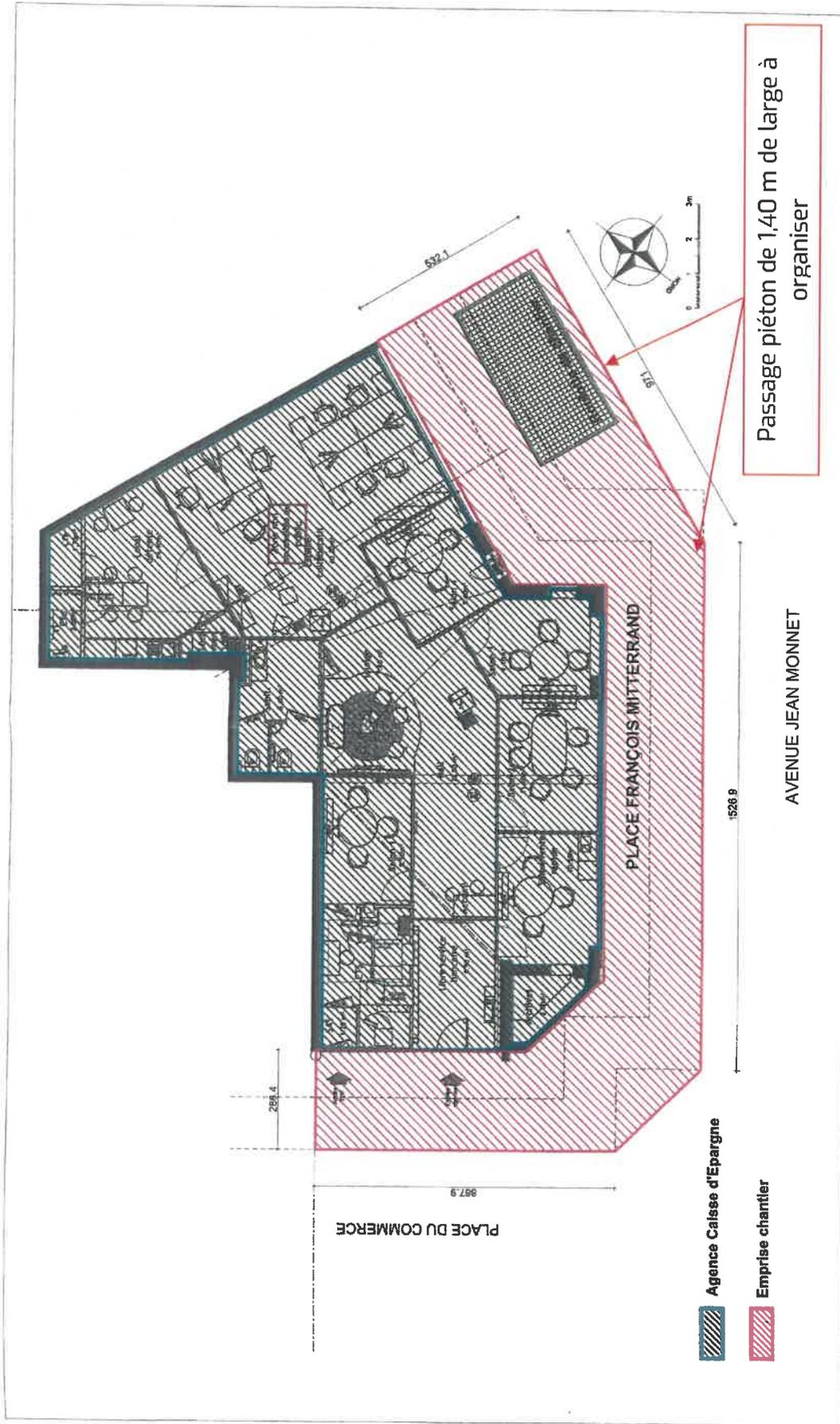
Fait à PANAZOL, le 10 septembre 2024

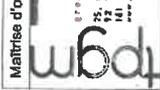
Maire,

Fabien DOUCET

Publié en mairie le**13 SEP. 2024**.....

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-202 – OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL PLACES FRANÇOIS MITTERRAND ET DU COMMERCE



 <p>Maîtrise d'ouvrage : CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin 63 rue Montfaucon 63 001 Clermont-Ferrand Clermont 9 Tél : 04 73 23 50 28</p>	<p>Demande de permission ou d'autorisation de voirie Plan de situation</p>		<p>Plan Projet Emprise chantier</p>		<p>MODIFICATIONS</p>	<p>Maîtrise d'œuvre :  E.P.O.P. 25, rue Gallierine 63 170 Vauxelles Tél : 04 77 23 18 18 www.epop.fr</p>
	<p>Agence de : Panazol</p>	<p>Adresse : 37 rue du Commerce Centre Commercial La Boussière 63 500 PERRIGNOL</p>	<p>Code : 7100-B</p>	<p>Date: 23.08.2024 Echelle : 1/100 3</p>	<p>plan doit être imprimé au format A3 pour être à l'échelle Ces plans sont destinés à l'information et ne remplacent pas les différents techniques Les modifications sont faites de votre responsabilité</p>	